



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2001

**convention de servitude avec la régie du sieds pour la mise en place
d'un poste de distribution électrique sur le lotissement de La Boëtte**

3

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

DELIBERATION D2013312001

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001

Développement Economique

**convention de servitude avec la régie du sieds pour la mise en
place d'un poste de distribution électrique sur le lotissement de
La Boëtte 3**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Conseiller Municipal Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le lotissement d'activités économiques de La Boëtte 3 à Mendes France a été autorisé le 10 juillet 2001.

Les travaux d'aménagement de ce lotissement, qui doivent débuter en septembre 2001, nécessitent, pour la desserte en électricité, la mise en place d'un poste de distribution par la Régie du SIEDS.

Le terrain d'assiette du poste de distribution, d'une superficie de 20 m² doit faire l'objet d'une convention de servitude entre la Ville de Niort et la Régie du SIEDS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la Régie du SIEDS à édifier un poste de distribution nécessaire à l'alimentation de La Boëtte 3 sur une parcelle de 20 m² située sur une partie de la parcelle cadastrée section HZ n° 47 ;
- préciser que la Régie du SIEDS aura la jouissance des droits concédés à compter de la date de signature de la convention de servitude ci-jointe ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de servitude ci-annexée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)